

Projet de loi décentralisation - Article 7 : la FNEE-CGT dénonce une tentative de démantèlement de l'ADEME

La FNEE-CGT prend position ce jour, à l'occasion du Comité Social d'Administration Ministériel du 28 avril 2026, contre les dispositions de l'article 7 du projet de loi visant à renforcer l'État local, actuellement transmis au Conseil d'État.

CE QUE PRÉVOIT LE TEXTE

L'article 7 organise l'intégration des directions régionales de l'ADEME dans les DREAL et la mise à disposition d'office de leurs agents dans les services déconcentrés de l'État, placés sous l'autorité hiérarchique directe des préfets. Près de **300 salariés** — relevant pour 97 % d'entre eux du droit privé — seraient ainsi soumis à une chaîne de commandement préfectorale, étrangère au statut d'EPIC de l'agence.

UN DÉMANTÈLEMENT ASSUMÉ

La FNEE-CGT le dit clairement : une agence privée de son réseau territorial et de ses agents sur le terrain ne peut plus exercer ses missions légales. Il ne resterait de l'ADEME qu'une coquille institutionnelle. Cette logique s'inscrit dans la continuité des circulaires préfectorales de septembre et octobre 2025 et de la note adoptée en conseil d'administration de l'ADEME le 4 décembre 2025 — mais le projet de loi en constitue l'aboutissement législatif.

DES VICES JURIDIQUES MAJEURS

Le dispositif contredit le statut même d'EPIC. L'administration reconnaît elle-même, dans son rapport de présentation, que la mise à disposition d'office déroge au droit commun et nécessite une disposition législative spécifique. L'obligation faite aux directeurs régionaux d'obtenir une double autorisation préfectorale avant toute prise de parole publique est par ailleurs directement incompatible avec les missions d'information légalement assignées à l'ADEME par l'article L131-3 du code de l'environnement.

UNE MÉTHODE INACCEPTABLE

Ce CSAM a été convoqué en urgence, malgré l'avis défavorable des représentants du personnel, alors même que le texte était déjà transmis au Conseil d'État. La FNEE-CGT dénonce cette réduction du dialogue social à une simple formalité procédurale.

La FNEE-CGT votera contre ces dispositions et exige leur retrait pur et simple du projet de loi. Elle continuera d'informer les parlementaires et les collectivités territoriales sur les enjeux de ce texte jusqu'à son vote final.

CONTACT

Benjamin Briant - 06 08 34 85 00
fd.equipement@cgt.fr